

EXTRAIT DU REGISTRE

aux délibérations du conseil communal



Séance publique du 3 mai 2021

Date de l'annonce publique : 24/04/2021

Date de la convocation des conseillers : 23/04/2021

Mode de participation

Présences	JUNGEN, bourgmestre ; STRECKER, échevin ; REDING, échevin ; BALLMANN, conseillère ; BRIX, conseillère ; CARELLI, conseillère ; FISCH, conseiller ; FLAMMANG, conseillère ; KLINSKI, conseillère ; LOURENÇO MARTINS, conseiller ; MICHELS, conseiller ; POMPIGNOLI, conseiller ; STOFFEL, conseiller ; INGLEBERT, secrétaire communal.	
Visioconférence	Néant.	
Procuration	Néant.	
Absences	Néant.	
Statistiques	Nombre de conseillers présents physiquement	13
	Nombre de conseillers participant par visioconférence	0
	Nombre de procurations données	0
	Quorum suivant l'article 2 de la loi du 24 juin 2020	7

Référence CC.2021-5-3 - 8.1

Point de l'ordre du jour 8.1

Objet **Décompte de travaux - Réaménagement de la rue des Fleurs à Roeser.**

Le conseil communal,

Vu le décompte, établi par le service technique communal le 29/03/2021 et arrêté par le collège le 01/04/2021, concernant les travaux de réaménagement de la rue des Fleurs à Roeser comprenant les travaux suivants :

- aménagement d'une zone résidentielle d'une largeur totale d'environ 7,50 m ;
- aménagement de places de stationnement respectivement d'une bande de stationnement ;

Vu la délibération du 17 juillet 2017, approuvée le 9 août 2017 sous le n° 228/17/CAC, portant approbation du projet relatif au réaménagement de la rue des Fleurs à Roeser ; ;

Considérant que le décompte s'élève à : 739.246,98 € ;

Considérant que le devis s'établissait à : 1.460.000,00 € ;

Vu les articles du budget communal spécifiés ci-après :

Article(s)	Libellé	Exercice(s)
4/624/211000/16007	Réaménagement de la rue des Fleurs, Roeser - Etudes	2017 - 2020
4/624/221313/16007	Réaménagement de la rue des Fleurs, Roeser - Travaux	2017 - 2020

Vu l'article 47 de la loi du 8 avril 2018 sur les marchés publics ;

Vu l'article 148 du règlement grand-ducal du 8 avril 2018 portant exécution de la loi du 8 avril 2018 sur les marchés publics et portant modification du seuil prévu à l'article 106 point 10° de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Après délibération ;

Décide **à l'unanimité des voix**

D'approuver le décompte du projet suivant :

Projet	Montant en €
Réaménagement de la rue des Fleurs à Roeser	739.246,98

■

Commune de Roeser

Extrait du registre aux délibérations du conseil communal

Référence

Séance publique du 3 mai 2021

Point

CC.2021-5-3 - 8.1

Objet

8.1

Décompte de travaux - Réaménagement de la rue des Fleurs à Roeser.



En séance à Roeser, date qu'en tête.

**POUR
EXPEDITION
CONFORME**

(Suivent les signatures)

Roeser, le mercredi 12 mai 2021

Le bourgmestre,

Le secrétaire,